

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À
LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,
LE 17 AOÛT 2020, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020
 - 4.2 Séance spéciale du 16 juillet 2020
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Séances 2020 – calendrier – modification
 - 5.3 Avis de motion et projet – règlement numéro 1270-2020 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial sur la rue Jean-Duceppe ainsi que sur l'avenue des Champs-Élysées et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 217 650 \$ à cette fin
 - 5.4 Règlement d'emprunt numéro 1265-2020 – emprunt temporaire
 - 5.5 Gestion documentaire – lettre d'entente syndicale – autorisation de signature
 - 5.6 Greffe – embauche – personnel remplaçante
 - 5.7 Entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir – adhésion
 - 5.8 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement
 - 5.9 Ultima assurance et gestion de risques – modification à la couverture d'assurance générale
 - 5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires
 - 5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Rang Sainte-Julie – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – soumissions – adjudication
 - 6.2 Rang Sainte-Julie – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – GBi experts-conseils inc. – mandat
 - 6.3 Rang Sainte-Julie – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – contrôle des matériaux – mandat – autorisation
 - 6.4 Déneigement et déblaiement des voies publiques – soumission – adjudication
 - 6.5 Études de circulation (interdiction de stationnement) – rue Beupied et avenue des Jonquilles – mandat
 - 6.6 Afficheurs de vitesse – acquisition
 - 6.7 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – modernisation du garage municipal – demande d'aide financière

- 6.8 Prolongement des services municipaux sur la rue Hubert – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2
- 6.9 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – décompte progressif no 2

- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Avis de motion et adoption premier projet – règlement numéro 1271-2020 modifiant les zones VILL-207, VILL-208, R-1 256 afin d’y autoriser un développement immobilier (Les Berges des Prairies) de type R-3 et établissant les critères à cette fin
- 7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00337 (66, avenue Gaston)
- 7.3 Dérogation mineure numéro 2020-00384 (16, rue Guy)
- 7.4 Dérogation mineure numéro 2020-00386 (620 et 610, rue Denis)
- 7.5 Étude de PIIA – projet d’installation d’enseignes – 11, rue Gauthier nord, bureau 3
- 7.6 Étude de PIIA – projet d’installation d’enseignes – 75 et 77, rue Coulombe
- 7.7 Étude de PIIA – projet de modification d’un bâtiment commercial mixte – 99 et 101, rue Coulombe

- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur
- 8.2 Société d’histoire de Joliette - De Lanaudière – adhésion – renouvellement

- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Festi-Glace de la MRC de Joliette – comité de travail – nomination
- 9.2 Centre de services scolaire des Samares – Centre multisports Lanaudière 2020-2021 – paiement

- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
- 10.1 Programmation culturelle 2020-2021 – modifications
- 10.2 Rénovation du Carrefour culturel – programme Fonds du Canada pour les espaces culturels
- 10.3 Entente de développement culturel 2021, 2022 et 2023 – renouvellement – autorisation
- 10.4 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière
- 10.5 Les Ateliers spécialisés Festifilm – inscriptions printemps 2020 – recommandation de paiement

- 11. AUTRES SUJETS**

- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

Participent également à cette séance madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Audrey Chevrette, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Madame Audrey Chevrette, directrice des affaires juridiques et greffière mentionne à la mairesse madame Suzanne Dauphin, qu'une pétition sur le retrait des panneaux de « stationnement non autorisé » le long de la rue Beaupied a été déposée par monsieur Denis Lippé et madame Micheline Thériault, résidants de la rue Beaupied. Les questions adressées au soutien de la pétition sont les suivantes :

- 1) Pourquoi les panneaux de « stationnement non autorisé » sont seulement devant les adresses 35,37 et 39 de la rue Beaupied?
- 2) Que fait-on pour les aînés et handicapés qui désirent venir nous visiter?
- 3) Que fait-on pour les visiteurs qui désirent passer un week-end?
- 4) Pour réduire la vitesse sur la rue Beaupied, pourquoi ne pas installer des dos d'âne ou un autre arrêt?
- 5) Se pourrait-il que dans un système routier idéal pour la rue Beaupied que cette rue devienne un sens unique du boulevard Barrette jusqu'au rang Ste-Julie?

Madame la mairesse Suzanne Dauphin indique que le conseil entend se faire guider par monsieur Aristomen Anéziris, consultant en transport et en circulation dans le présent dossier et qu'un mandat lui sera octroyé à la présente séance.

Mesdames Micheline Thériault, Rachel Ferland et messieurs Denis Lippé et André Provencher, tous résidants de la rue Beaupied sont présents et font diverses interventions pour expliquer leur point de vue sur les problèmes de circulation sur la rue Beaupied, tel que la vitesse, le non-respect du panneau d'arrêt et l'interdiction de stationnement.

339-08-2020

Madame la mairesse Suzanne Dauphin, madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, réitèrent que considérant les différentes demandes formulées relativement à la rue Beaupied, le conseil adoptera une résolution à la présente séance afin de retenir les services de monsieur Aristomen Anéziris qui verra à faire des recommandations suite à son étude. Un délai de trois semaines est à prévoir pour recueillir différentes données et procéder à l'analyse. Monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, invite monsieur Denis Lippé à laisser ses coordonnées afin qu'un suivi soit effectué quant à ce dossier.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020

340-08-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2 Séance spéciale du 16 juillet 2020

341-08-2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 juillet 2020 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

342-08-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 6 juillet au 17 août 2020 inclusivement et totalisant une somme de 631 340,22 \$.

343-08-2020

5.2 Séances 2020 – calendrier – modification

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal a établi par résolution, le 2 décembre 2019, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le contenu du calendrier des séances du conseil pour l'année 2020 a été publié conformément à la loi;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu de modifier ledit calendrier des séances du conseil pour tenir compte du retrait de la séance prévu le 21 décembre 2020 et de l'ajout d'une séance le 17 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE modifier le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020 en retirant la séance du 21 décembre 2020 et en ajoutant une séance le 17 décembre 2020;

QU'un avis public de la modification au calendrier des séances 2020 soit publié conformément à la loi.

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1270-2020 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial sur la rue Jean-Duceppe ainsi que sur l'avenue des Champs-Élysées et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 217 650 \$ à cette fin

344-08-2020

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1270-2020 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial sur la rue Jean-Duceppe

ainsi que sur l'avenue des Champs-Élysées et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 217 650 \$ à cette fin.

Adoption du projet de règlement numéro 1270-2020 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial sur la rue Jean-Duceppe ainsi que sur l'avenue des Champs-Élysées et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 217 650 \$ à cette fin

345-08-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le projet de règlement numéro 1270-2020 décrétant des travaux de réfection de l'émissaire pluvial sur la rue Jean-Duceppe ainsi que sur l'avenue des Champs-Élysées et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 217 650 \$ à cette fin.

**5.4 Règlement d'emprunt numéro 1265-2020 –
emprunt temporaire**

346-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a adopté le règlement numéro 1265-2020 décrétant l'exécution de travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 1 018 000 \$ à cette fin, lequel a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 7 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Joliette d'une somme n'excédant pas 100 % du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu du règlement numéro 1265-2020;

DE faire cet emprunt selon les termes de l'entente de services bancaires en vigueur entre la Caisse Desjardins de Joliette et la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**5.5 Gestion documentaire – lettre d'entente syndicale –
autorisation de signature**

347-08-2020

ATTENDU QUE la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, se sont entendus quant à la réaffectation temporaire de la secrétaire administrative en gestion documentaire pour une période approximative de 18 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient par les présentes autorisés à signer la lettre d'entente déposée conjointement par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, concernant la réaffectation temporaire en gestion documentaire.

348-08-2020

5.6 Greffe – embauche – personnel remplaçante

ATTENDU la lettre d'entente syndicale intervenue entre la direction générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4273, quant à la réaffectation de madame Céline Jacques-Gagnon en gestion documentaire pour une période approximative de 18 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Nancy Bellerose soit embauchée à titre de personne salariée remplaçante au poste de secrétaire administrative à partir du 17 août 2020, et ce jusqu'au retour de madame Céline Jacques-Gagnon à ce poste;

QUE, considérant la combinaison de l'expérience et de la formation de madame Bellerose, son salaire soit fixé à l'échelon six du salaire de la secrétaire administrative.

5.7 Entente entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir – adhésion

349-08-2020

ATTENDU QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

ATTENDU QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

ATTENDU QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

ATTENDU QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

ATTENDU QUE le 29 octobre 2019, Énergir, s.e.c., et l'Union des municipalités du Québec ont conclu une entente-cadre à cet égard;

ATTENDU QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'Union des municipalités du Québec et Énergir, s.e.c., soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

5.8 Chambre de commerce du Grand Joliette – adhésion – renouvellement

350-08-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Chambre de commerce du Grand Joliette pour 2020-2021 et d'acquitter la cotisation de 175 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

5.9 Ultima assurance et gestion de risques – modification à la couverture d'assurance générale

351-08-2020

ATTENDU QU'une facture est produite par Ultima assurance et gestion de risques suite à la modification apportée à la couverture d'assurance générale de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Ultima assurance et gestion de risques la somme de 1 385 \$, taxes en sus.

5.10 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires

352-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels totalisant 2 791,92 \$, taxes en sus, pour les services rendus au 10 juillet 2020, lesquels honoraires sont associés aux factures numéros 0000386803, 0000386804 et 0000386805.

5.11 Roy & Asselin, avocats – honoraires

353-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels au montant de 56,25 \$, taxes en sus, pour les services rendus au 1^{er} juillet 2020.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rang Sainte-Julie – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – soumissions – adjudication

354-08-2020

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait au prolongement du réseau de distribution d'eau potable décrété au règlement numéro 1265-2020;

ATTENDU QUE sept soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 17 juillet 2020, à savoir :

Les Excavations Michel Chartier inc.	765 086,48 \$
Jobert inc.	837 132,98 \$
Généreux Construction inc.	847 135,80 \$
Sintra inc.	873 522,56 \$
BLR Excavation	894 562,19 \$
Construction Moka	1 062 954,22 \$
9151-3010 Québec inc.	1 099 161,00 \$

ATTENDU QUE monsieur David Perrault, ingénieur de GBi experts-conseils inc., a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 3 août 2020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Les Excavations Michel Chartier inc. le contrat pour l'exécution des travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 765 086,48 \$;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.2 Rang Sainte-Julie – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – GBi experts-conseils inc. – mandat

355-08-2020

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 390-06-2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu la proposition de GBi experts-conseils inc. pour procéder aux services décrits à l'étape I de l'offre de services datée du 25 juin 2019 se rapportant au projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville a requis de GBi experts-conseils inc. de procéder aux services décrits à étape II de ladite offre de services, lesquels ont été réalisés;

ATTENDU QU'il y a lieu que GBi experts-conseils inc. réalise les services décrits aux étapes III et IV de ladite offre de services;

ATTENDU QUE l'octroi de ce mandat est fait en conformité avec le règlement numéro 1224-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE ratifier la réalisation de l'étape II de l'offre de services datée du 25 juin 2019 accordé à GBi experts-conseils inc. se rapportant au projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie, et d'autoriser le paiement des honoraires associés au montant de 6 100 \$, taxes en sus;

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour réaliser les étapes III et IV de ladite offre de services datée du 25 juin 2019 se rapportant audit projet de prolongement du réseau d'eau potable sur le rang Sainte-Julie (dossier no J11576-01), et de prévoir les honoraires respectifs de 6 800 \$ et de 23 000 \$, taxes en sus, qui en découlent.

6.3 Rang Sainte-Julie – prolongement du réseau de distribution d'eau potable – contrôle des matériaux – mandat – autorisation

356-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme de laboratoire dans le cadre de ce projet afin de contrôler la qualité des matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser les services municipaux à demander des prix pour recevoir les services d'une firme de laboratoire pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de prolongement du réseau de distribution d'eau potable sur le rang Sainte-Julie;

QUE le contrat dans le cadre de ce projet soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme.

6.4 Déneigement et déblaiement des voies publiques 2020-2025 – soumission – adjudication

357-08-2020

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux déneigement et déblaiement des voies publiques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et ouverte publiquement le 17 juillet 2020, à savoir :

Généreux Construction inc.	2 652 059,70 \$
----------------------------	-----------------

ATTENDU la recommandation du 7 juillet 2020 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Généreux Construction inc. le contrat pour l'exécution du déneigement et déblaiement des voies publiques suivant l'option B des documents d'appel d'offres, cinq ans, soit couvrant les saisons 2020 à 2025, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 2 652 059,70 \$, taxes en sus, aux conditions suivantes, savoir :

- 1) que, dans les quinze jours (15) de la présente résolution, Généreux Construction inc. fournisse, conformément à sa lettre d'engagement, un cautionnement d'exécution du contrat et un cautionnement des obligations de Généreux Construction inc. pour gages et services émis par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la *Loi sur les assurances*;

Chacun de ces cautionnements doit représenter une valeur de 50 % du prix du contrat (taxes incluses) de la saison d'hiver 2020-2021, selon l'option retenue, et être valide de la date du dépôt de ces cautionnements jusqu'au 1^{er} juin 2021, cette période étant considérée comme la « période initiale » de validité de ces cautionnements;

Chacun de ces cautionnements devra être renouvelé annuellement pour la durée du contrat, au maximum le 1^{er} juin précédent une saison d'hiver du contrat, et être valide jusqu'au 1^{er} juin de l'année suivante, cette période étant considérée comme « période de renouvellement »;

Chacun des cautionnements exigés annuellement pour la « période de renouvellement » subséquente devra représenter, pour chacun des cautionnements, 50 % du prix du contrat (taxes incluses) de la saison d'hiver suivante, soit le prix du contrat de la saison d'hiver couverte pour la « période de renouvellement » applicable. Le prix du contrat servant à l'établissement des cautionnements exigés annuellement sera calculé sur la base du bordereau de soumission valide pour la saison d'hiver applicable, incluant les ajustements de quantité effectués la saison d'hiver précédente;

Si l'assureur ayant émis les cautionnements opte de ne pas renouveler les cautionnements pour une « période de renouvellement » donnée, il devra en informer la Ville par écrit 90 jours avant l'expiration des cautionnements en vigueur de la « période initiale » ou d'une « période de renouvellement » applicable, selon le cas échéant.

2) que Généreux Construction inc., dès qu'il a reçu une confirmation officielle qu'un contrat lui est accordé, fasse émettre une police d'assurance ou fasse amender sa police de responsabilité civile existante, de sorte que l'un ou l'autre contienne l'avenant décrit à l'article C-7 du Cahier des charges générales;

3) que, dans les trente (30) jours de la présente résolution, le contrat de service du site de disposition des neiges usées pour la durée de l'option choisie par la Ville soit déposé conformément à la promesse de location et/ou de service annexée à la soumission;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.5 Études de circulation (interdiction de stationnement) – rue Beaupied et avenue des Jonquilles – mandat

358-08-2020

ATTENDU QUE différentes problématiques ont été soulevées sur la rue Beaupied, tel que vitesse, interdiction de stationnement, panneau d'arrêt non respecté, stationnement pour handicapé;

ATTENDU QUE le conseil souhaite obtenir une étude de circulation sur l'avenue des Jonquilles afin de revoir l'aménagement de celle-ci;

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services d'un consultant en circulation et transport pour la rue Beaupied et l'avenue des Jonquilles;

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater monsieur Aristomen Anéziris, consultant en circulation et transport, pour procéder à une étude de circulation sur la rue Beaupied selon l'offre déposée en date du 17 août 2020;

DE MANDATER monsieur Aristomen Anéziris, consultant en circulation et transport, pour procéder à une étude de l'impact de l'implantation d'une voie cyclable sur l'avenue des Jonquilles.

6.6 Afficheurs de vitesse – acquisition

359-08-2020

ATTENDU QUE des propositions ont été demandées en ce qui a trait à l'acquisition d'un afficheur de vitesse;

ATTENDU QUE monsieur Serge Adam, directeur des Service techniques, a procédé à l'analyse de la proposition reçue et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 17 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition de deux afficheurs de vitesse pour le rang Ste-Julie selon la proposition de Signalisation Kalitec inc. déposée en date du 6 juillet 2020, au prix de 9 530 \$, taxes en sus.

6.7 Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) – modernisation du garage municipal – demande d'aide financière

360-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a pris connaissance du guide sur les règles et normes du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

ATTENDU QUE la Ville désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet de modernisation du garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte le dépôt du rapport du Programme technique et fonctionnel préparée par Architectes Clermont St-Germain associés daté du 17 juillet 2020;

QUE le conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) relativement au projet de modernisation du garage municipal situé au 33, rang Sainte-Julie;

QUE la Ville a pris connaissance du guide du RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de l'infrastructure visée;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

QUE monsieur Carol Henri, directeur général adjoint de la Ville, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatives audit projet dans le cadre du RÉCIM.

6.8 Prolongement des services municipaux sur la rue Hubert – Généreux Construction inc. – certificat de paiement no 2

361-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Généreux Construction inc. l'exécution de travaux dans le cadre du prolongement des services municipaux sur la rue Hubert;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Olivier Fréchette, ingénieur de GBi experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 15 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Génereux Construction inc. la somme de 144 263,41 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1245-2019.

**6.9 Aménagement du parc Raymond-Villeneuve –
Les Terrassements Multi-Paysages inc. –
décompte progressif no 2**

362-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Terrassements Multi-Paysages inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'aménagement du parc Raymond-Villeneuve;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Christian Bourget, surveillant, B Sc. Géo. Physique de Karyne Architecte paysagiste, et que ce dernier émet le décompte no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 12 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Terrassements Multi-Paysages inc. la somme de 164 185,34 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1250-2019.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

7.1 Avis de motion – règlement numéro 1271-2020 modifiant les zones VILL-207, VILL-208, R-1 256 afin d'y autoriser un développement immobilier (Les Berges des Prairies) de type R-3 et établissant les critères à cette fin

363-08-2020

Madame Nicole Chevalier donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1271-2020:

- modifiant le règlement de zonage 300-C-1990 en :
 - créant les zones R-3 351, P-1 352, R-3 353 et R-3 354 à même une partie de la zone Vill. 207 et de la zone R-1 256 et agrandissant la zone Vill. 208 à même la partie résiduelle de la zone Vill. 207
 - révisant une partie des normes de stationnement relatives à l'ensemble du territoire
 - ajoutant et remplaçant certaines définitions
- modifiant le règlement de construction 300-A-1990 en ajoutant des considérants relatifs à la sécurité incendie

- modifiant le règlement de lotissement 300-B-1990 en intégrant de nouvelles dispositions relatives à la cession aux fins de parcs
- modifiant le règlement de lotissement 300-B-1990 en y modifiant les conditions liées à l'émission d'un permis de lotissement
- modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 822-2005 en y assujettissant systématiquement tous les bâtiments commerciaux situés en zone résidentielle (R-1, R-2 ou R-3), en assujettissant systématiquement tous les bâtiments résidentiels de quatre étages et plus et en établissant les critères applicables à l'analyse des demandes.
- modifiant le règlement sur les usages conditionnels 835-2006 en y assujettissant l'agrandissement des résidences pour personnes âgées au-delà de 215 unités au sein de la zone.

Adoption premier projet – règlement numéro 1271-2020 modifiant les zones VILL-207, VILL-208, R-1 256 afin d'y autoriser un développement immobilier de type R-3 et établissant les critères à cette fin

364-08-2020

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1271-2020 modifiant les zones VILL-207, VILL-208, R-1 256 afin d'y autoriser un développement immobilier de type R-3 et établissant les critères à cette fin.

7.2 Dérogation mineure numéro 2020-00337 (66, avenue Gaston)

365-08-2020

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 446 située au 66, avenue Gaston;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la construction d'un bâtiment mixte composé d'un garage détaché de 25' x 20' et d'un abri d'auto de 11' x 20', la construction mixte composée d'un garage et d'un abri d'auto dérogeant aux dispositions de l'article 3.3.6.1 du règlement de zonage 300-C-1990 qui stipule que seules peuvent être jointes les remises à jardin détachées, les bâtiments abritant un bain à remous et les pavillons-jardin;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00337 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00337 soit acceptée conditionnellement à ce que ledit bâtiment soit reconnu comme un bâtiment mixte au sens du règlement et que les règles relatives à ceux-ci s'appliquent désormais.

7.3 Dérogation mineure numéro 2020-00384 (16, rue Guy)

Ce point est retiré de la présente séance.

7.4 Dérogation mineure numéro 2020-00386 (620 et 610, rue Denis)

366-08-2020

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant les numéros de lot 4 925 549 et 4 925 550 située aux 620 et 610, rue Denis;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'autoriser la conversion d'un bâtiment principal en garage afin de permettre de regrouper en un seul terrain les propriétés des 610 et 620, rue Denis. La dérogation vise également à autoriser la présence sur le terrain, ainsi regroupé, dudit garage en cour avant de la propriété. La dérogation mineure fait ainsi intervenir les dispositions de l'article 3.3.6.1.1 du règlement de zonage 300-C-1990 qui stipule qu'un bâtiment principal doit être présent sur l'emplacement pour permettre d'implanter une construction accessoire et que la construction accessoire ne doit jamais empiéter dans la cour avant;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2020-00386 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2020-00386 soit acceptée.

7.5 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes – 11, rue Gauthier nord, bureau 3

367-08-2020

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 925 605 et situé au 11, rue Gauthier nord, bureau 3;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 925 605 et situé au 11, rue Gauthier nord, bureau 3, ayant pour objet l'installation d'enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.6 Étude de PIIA – projet d'installation d'enseignes – 75 et 77, rue Coulombe

368-08-2020

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 925 824 et situé aux 75 et 77, rue Coulombe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 925 824 et situé aux 75 et 77, rue Coulombe, ayant pour objet l'installation d'enseignes dédiées à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.7 Étude de PIIA – projet de modification d'un bâtiment commercial mixte – 99 et 101, rue Coulombe

369-08-2020

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 925 837 et situé aux 99 et 101, rue Coulombe;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet la modification d'un bâtiment commercial mixte érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 925 837 et situé aux 99 et 101, rue Coulombe, ayant pour objet la modification d'un bâtiment commercial mixte érigé sur l'immeuble ci-dessus décrit.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Maison des Jeunes Café-Rencontre – contribution financière – animateur

370-08-2020

ATTENDU QUE la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la reconduction de sa contribution financière pour le salaire de l'animateur du samedi pour la période du 29 mars au 20 juin 2020;

ATTENDU la recommandation du 13 août 2020 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière à la Maison des jeunes Café-Rencontre 12-17 inc. d'un montant de 2 160 \$ représentant 60 % du salaire de l'animateur engagé par l'organisme au cours de la période du 29 mars au 20 juin 2020.

8.2 Société d'histoire de Joliette – De Lanaudière – adhésion – renouvellement

371-08-2020

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à la Société d'histoire de Joliette - De Lanaudière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 et d'acquitter la cotisation de 500 \$ s'y rapportant.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Festi-Glace de la MRC de Joliette – comité de travail – nomination

372-08-2020

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies délègue deux personnes pour siéger au conseil d'administration du Festi-Glace de la MRC de Joliette;

ATTENDU la dissolution de ce conseil d'administration et l'intégration des activités du Festi-Glace au sein de la MRC de Joliette;

ATTENDU QUE la Ville est invitée à nommer une personne la représentant au sein du comité de travail formé expressément pour le Festi-Glace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE nommer madame Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie, en tant que représentante de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au sein du comité de travail de la MRC de Joliette relativement au Festi-Glace.

9.2 Centre de services scolaire des Samares – Centre multisports Lanaudière 2020-2021 – paiement

373-08-2020

ATTENDU la signature d'un protocole d'entente entre la Commission scolaire des Samares et les Villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée, le 14 avril 2010, concernant les contributions financières au Centre Multisports Lanaudière;

ATTENDU QUE ledit protocole prévoit une entente de location d'une durée de vingt-cinq ans, à compter de la mise en service officielle du Centre Multisports Lanaudière, pour un montant annuel de 71 600 \$ pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la CSS, maintenant Le Centre de services scolaire des Samares, a produit une facture pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et que cette facture est conforme à l'entente signée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De payer la somme de 71 600 \$, taxes incluses, au Centre de services scolaire des Samares pour la location de la surface synthétique au Centre Multisports Lanaudière pour l'année 2020-2021, en deux versements égaux les 10 septembre et 1^{er} décembre 2020.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Programmation culturelle 2020-2021 – modifications

374-08-2020

ATTENDU QUE les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel proposées par le Service du développement culturel, des loisirs et des communications ont été présentées aux membres de la Commission du développement culturel et des communications et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver les modifications à la programmation culturelle 2020-2021 du Carrefour culturel telles que présentées, à savoir :

Annulation :

14 au 18 septembre 2020 Rhizome

Jeudi 27 août 2020 Art Partage

Ajouts :

Jeudi 15 octobre 2020 Les Vents de travers – Alan Côté

Résidence au presbytère :

12 au 16 octobre 2020 Les Vents de travers – Alan Côté

D'approuver le budget inhérent aux activités ci-dessus ajoutées, lequel totalise approximativement 500 \$, taxes en sus lorsqu'applicables.

10.2 Rénovation du Carrefour culturel – programme Fonds du Canada pour les espaces culturels

375-08-2020

ATTENDU QU'aux termes des résolutions numéros 308-05-2018 et 192-04-2019 adoptées aux séances des 9 mai 2018 et 3 avril 2019, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme Fonds du Canada pour les espaces culturels dans le cadre de la rénovation du Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies, ainsi que la poursuite des démarches en rapport avec la demande d'aide financière audit programme;

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 232-05-2020, la Ville a mandaté Ambioner pour procéder à la mise à jour de l'étude de faisabilité dans le cadre de ladite rénovation et que le rapport en découlant a été déposé le 10 juillet 2020;

ATTENDU l'estimation de Architectes Clermont St-Germain associés datée du 17 juillet 2020;

ATTENDU l'estimé des coûts des travaux évalués à 1 467 797 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies dépose une demande d'aide financière au programme Fonds du Canada pour les espaces culturels au montant de 733 898,50 \$ dans le cadre de la rénovation du Carrefour Culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE la Ville confirme son engagement à couvrir 50 % des coûts admissibles advenant une participation financière de Patrimoine canadien à la hauteur de 733 898,50 \$, lequel montant sera financé au moyen d'un règlement d'emprunt;

QUE monsieur Mathieu Lagacé, directeur du Service du développement culturel, des loisirs et des communications soit autorisé à poursuivre les démarches en rapport avec la demande d'aide financière et que copie de la présente résolution soit transmise au programme Fonds du Canada pour les espaces culturels pour compléter le dossier de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

10.3 Entente de développement culturel 2021, 2022 et 2023 – renouvellement – autorisation

376-08-2020

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel avec le gouvernement du Québec a lieu d'être renouvelée pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit s'y engager à investir la somme de 25 000 \$ dans la réalisation des projets déposés, soit des projets qui contribueront à rendre les arts et la culture accessibles à la population et à développer le tourisme culturel;

ATTENDU QUE la demande sollicitera un montant apparié de la part du gouvernement du Québec, soit 25 000 \$;

ATTENDU la recommandation favorable de la Commission du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à investir la somme de 25 000 \$ pour la réalisation des projets qui feront l'objet de l'entente de développement culturel négociée avec le gouvernement du Québec;

QUE madame Marie-Andrée Breault et monsieur Mathieu Lagacé, respectivement directrice générale et directeur du Service du développement culturel, des loisirs et des communications, soient mandatés afin de procéder aux négociations liées à telle entente;

QUE mesdames Suzanne Dauphin et Marie-Andrée Breault, respectivement mairesse et directrice générale, soient autorisées à signer ladite entente de développement culturel.

10.4 Programme de développement des bibliothèques publiques – demande de contribution financière

377-08-2020

ATTENDU que la bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies a, depuis l'année 2006, un statut de bibliothèque autonome publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander une subvention dans le cadre du programme de développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications (MCC) afin de mettre à jour la collection municipale;

ATTENDU QUE le MCC exige que la Ville s'engage à autofinancer entièrement les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale en attendant le versement de l'aide financière demandée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'une demande soit adressée au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques afin d'améliorer la collection de la bibliothèque municipale de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE toutes les acquisitions de volumes pour la bibliothèque municipale soient financées à même la subvention consentie par le MCC et que le solde soit financé par le fonds de roulement avec un remboursement sur une période de sept ans;

QUE la directrice générale, madame Marie-Andrée Breault, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la convention dans le cadre du programme de développement des bibliothèques publiques;

QUE madame Daphnée Trudel, bibliothécaire, soit autorisée à signer les documents suivants :

- l'Enquête annuelle sur les bibliothèques publiques 2019 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;
- le rapport financier;
- le rapport annuel sur l'acquisition de livres par les acheteurs institutionnels;
- l'Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'engage à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2020-2021 dans l'attente du versement de l'aide financière du MCC qui se fera en service de dette.

10.5 Les Ateliers spécialisés Festifilm – inscriptions printemps 2020 – recommandation de paiement

378-08-2020

ATTENDU QUE Les Ateliers spécialisés Festifilm a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits au printemps 2020;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié ladite liste et recommande, dans sa note du 10 août 2020, le paiement d'un total de deux inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à Les Ateliers spécialisés Festifilm sa contribution sur les inscriptions du printemps 2020 totalisant 450 \$.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

379-08-2020

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20h08.

Audrey Chevette
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse